

Conditions générales d'utilisation (CGU) de l'appli Paraplégie

Date d'entrée en vigueur : 1 septembre 2023

Pourquoi est-ce important ?

Les présentes conditions générales d'utilisation (CGU) régissent la relation contractuelle entre vous en tant qu'utilisateur/utilisatrice de l'appli Paraplégie (ci-après l'utilisatrice) et nous en tant que fournisseur de l'appli (ci-après Paraplégie).

Les CGU doivent être clairement visibles, c'est pourquoi nous les publions dans le store, où l'appli est disponible, et directement dans l'appli, afin que vous puissiez y accéder à tout moment.

Vous pouvez consulter, imprimer, télécharger ou enregistrer la version actuelle des CGU dans l'appli ou sur le site paraplegie.ch à tout moment, même après la conclusion du contrat.

Adresse postale

Fondation suisse pour
paraplégiques (FSP)
Guido A. Zäch Strasse 6
6207 Nottwil

1 Objet du contrat

Offre

L'appli Paraplégie est une offre destinée aux personnes physiques (utilisatrices) domiciliées en Suisse et âgées de 18 ans révolus. Les utilisatrices peuvent gérer leurs propres données avec l'appli Paraplégie. Avec un compte de représentant-e, il est également possible de gérer les données d'une tierce personne représentée par l'utilisatrice (p. ex. un parent pour son enfant).

Responsabilité de l'utilisatrice

L'utilisatrice est seule responsable des données qu'elle enregistre dans l'appli et, en ce qui concerne les données de tiers (en particulier le compte de représentant-e), elle doit disposer des autorisations et des droits nécessaires pour la saisie et la gestion des données de ce tiers.

Elle peut à tout moment modifier, compléter ou supprimer ces données. De même, elle peut accorder à d'autres utilisatrices et fournisseurs de prestations médicales le droit de consulter ou de modifier ses données ou les données qu'il gère en tant que représentant-e. L'utilisatrice peut à tout moment retirer ces droits aux autres utilisatrices ou fournisseurs de prestations médicales.

2 Prestations de l'appli Paraplégie

Fonction de l'appli

L'appli Paraplégie permet aux patientes et client-es ainsi qu'à leurs proches (éventuellement en tant que représentant-es) de gérer les rendez-vous de santé, les informations et les recommandations de traitement. Ils ont à tout moment les documents nécessaires à portée de main et sont informés de tout ce qui est important.

Condition pour l'utilisation

Il est nécessaire de disposer d'un appareil mobile (p. ex. smartphone de la dernière génération).

Accès aux données par des partenaires de santé et/ou heyFamily

Paraplégie permet à l'utilisatrice de rendre les données enregistrées via l'appli Paraplégie accessibles en totalité ou en partie à d'autres utilisatrices et à des tiers, notamment aux membres de la famille et aux prestataires médicaux.

Pour accéder aux données heyFamily, toute personne tierce doit également être enregistrée en tant qu'utilisatrice, même si elle n'enregistre pas de données de santé pour elle-même.

En outre, les contenus de l'appli peuvent être communiqués à des tiers qui ne sont pas enregistrés en tant qu'utilisatrices via la fonction « Partager ».

Protection des données

Vous pouvez télécharger, imprimer ou enregistrer la déclaration de protection des données dans l'appli et sur le site paraplegie.ch.

3 Obligations de l'utilisatrice

L'utilisatrice garantit qu'elle s'enregistre et s'authentifie avec ses données d'accès personnelles du fournisseur d'identité mis à disposition (SwissID). L'enregistrement doit être effectué au moyen des données d'accès personnelles de l'utilisatrice, même s'il s'agit d'un compte de représentant-e.

Fin de l'utilisation

L'utilisatrice ne peut utiliser l'appli Paraplégie que conformément aux présentes CGU et aux fins prévues. En particulier, l'utilisatrice s'engage expressément à ne pas enregistrer, diffuser ou rendre accessible dans Paraplégie des contenus punissables ou illégaux de quelque nature que ce soit. De même, aucun contenu sexiste, homophobe, discriminatoire ou faisant l'apologie de la violence ne doit être enregistré.

Exactitude et exhaustivité des données et contenus enregistrés

L'utilisatrice veille, dans son propre intérêt, à ce que les données saisies et enregistrées dans l'appli Paraplégie (ou dans les comptes de représentant-e qu'elle gère) soient correctes et complètes. Elle est responsable des

conséquences d'informations incomplètes ou incorrectes (p. ex. accès par des prestataires médicaux). Il en va de même si certaines données ne peuvent pas être inscrites ou consultées pour des raisons techniques (p. ex. pas de connexion internet, interruption de la disponibilité de l'appli).

Obligations envers d'autres personnes

Si l'utilisatrice saisit des données d'autres personnes (p. ex. de ses enfants) dans un compte de représentant-e ou si elle traite de telles données, il faut obtenir au préalable le consentement explicite de toutes les personnes concernées, si l'utilisatrice n'est pas légalement autorisé-e à faire de tels actes. Si une utilisatrice gère et entretient un compte de représentant-e et que la personne représentée, capable de discernement, demande la suppression ou la remise de son compte Paraplégie, l'utilisatrice est tenue de le faire immédiatement. Elle indemnise la FSP si de telles autres personnes font valoir des droits à l'encontre de la FSP en raison de données saisies ou traitées d'une autre manière à leur sujet dans l'appli Paraplégie.

Sécurité contre l'accès non autorisé

L'utilisatrice traite ses données d'accès de manière confidentielle et ne les transmet pas à des tiers. S'il existe des signes que des tiers ont pris connaissance de ses données d'accès, elle modifie immédiatement ses données d'accès ou fait bloquer son profil. La FSP décline toute responsabilité en cas de divulgation des données d'accès. L'utilisatrice est responsable de l'accès à son profil qu'elle accorde à d'autres utilisatrices. Elle assume le risque qu'une telle possibilité d'accès puisse être utilisée de manière abusive par ces tiers et que des personnes non autorisées puissent avoir accès au profil, si celles-ci

parviennent à obtenir les données d'accès via des tiers autorisés. Il est de la seule responsabilité de l'utilisatrice d'obliger directement ces tiers, si nécessaire, à adopter un comportement adéquat, de les instruire, de les surveiller ou de leur révoquer l'accès. La FSP n'est pas tenue – mais peut, si elle en a connaissance – d'agir pour l'utilisatrice contre d'autres utilisatrices en raison d'une éventuelle violation des présentes CGU. En cas de violation à l'une des dispositions mentionnées aux points 3 et 5, la FSP est en droit de bloquer et de supprimer le compte de l'utilisatrice et de réclamer des dommages-intérêts.

4 Conclusion et résiliation du contrat

Conclusion du contrat

En concluant le processus d'enregistrement, l'utilisatrice accepte les présentes CGU.

Résiliation du contrat

Pour des motifs pertinents, la FSP peut résilier le contrat à tout moment et sans préavis. Sont notamment considérés comme motifs pertinents :

- non-respect des prescriptions légales par l'utilisatrice ;
- violation par l'utilisatrice de ses obligations contractuelles (p. ex. fausses indications d'identité, utilisation abusive, absence de droit de représentation pour le compte de représentant-e) ;
- l'utilisatrice porte préjudice de manière pertinente à une ou plusieurs autres utilisatrices.

En présence d'un motif grave, la FSP peut, sans préjudice d'une éventuelle résiliation, prononcer un avertissement ou bloquer ou limiter l'accès de l'utilisatrice aux services de l'appli Paraplégie.

L'utilisatrice peut à tout moment supprimer son compte et ainsi mettre fin à la relation contractuelle.

L'utilisatrice est responsable d'assurer à temps les données dont elle a besoin.

Si un an s'est écoulé depuis le dernier accès par l'utilisatrice ou d'un tiers autorisé, la FSP peut supprimer le compte de l'utilisatrice et mettre ainsi fin au présent contrat si l'utilisatrice ou un tiers autorisé par celle-ci n'accède pas au compte de l'utilisatrice dans un délai de quatre semaines à compter de l'annonce de la suppression.

L'utilisatrice en sera informée après un an de non-utilisation par une notification dans l'appli, par e-mail et/ou par SMS.

La FSP a en outre le droit de résilier le contrat avec un préavis de 30 jours sans avoir à en indiquer de motif.

5 Enregistrement et authentification

L'utilisatrice garantit que toutes les données fournies lors de l'enregistrement ou de l'inscription sont complètes et correctes.

Elle doit notamment utiliser son nom officiel et en aucun cas des noms d'emprunt ou des surnoms. En outre, en cas de modification éventuelle de ses données personnelles, telles que le nom de famille, l'adresse, le numéro de téléphone et de téléphone portable ainsi que l'adresse e-mail, l'utilisatrice doit les inscrire immédiatement dans le profil de l'appli Paraplégie. La FSP n'assume aucune responsabilité pour les conséquences de données erronées ou incomplètes ou de modifications non signalées ou signalées tardivement.

Pour l'enregistrement et l'authentification sécurisés, le partenaire technique de la FSP utilise le fournisseur d'identité local (SwissID).

6 Responsabilité des contenus

La FSP n'assume aucune responsabilité pour les contenus édités par l'utilisatrice dans son profil. En outre, l'utilisatrice est seule responsable de la divulgation ou de la transmission de ces contenus à des tiers.

Dans la mesure où la loi le permet, la FSP exclut toute responsabilité pour les contenus de tiers mis à disposition par des fournisseurs de prestations (p. ex. par des partenaires de santé). La FSP ne garantit notamment pas que ces contenus soient corrects, actuels et complets. Le point 8 des présentes CGU reste inchangé.

7 Accès aux données et sécurité des données

Accès aux données

L'utilisatrice accepte que toutes les personnes qu'elle autorise dans l'appli aient accès aux données correspondantes.

Sécurité

Les données enregistrées dans le profil de l'appli Paraplégie sont stockées dans un centre de données suisse et la transmission des données est cryptée. Malgré l'utilisation de technologies de sécurité modernes, il n'est pas possible de garantir une sécurité absolue aussi bien du côté de la FSP, du partenaire technique que du côté de l'utilisatrice ou dans le cadre de la transmission des données. La FSP recommande à l'utilisatrice de protéger les appareils mobiles avec lesquels elle utilise l'appli Paraplégie contre tout accès abusif. Elle doit assumer les risques résultant d'une utilisation abusive de ses instruments de légitimation ou de ses données d'accès ou dans le cadre de la transmission des données.

En outre, la FSP n'assume aucune responsabilité pour les dommages causés à l'équipement de l'utilisatrice ou aux données qui y sont stockées suite à des insuffisances techniques, des surcharges ou d'autres perturbations d'internet ainsi que de toutes les autres interruptions et insuffisances nécessaires au fonctionnement de heyPatient.

8 Garantie et responsabilité

La FSP s'efforce, en collaboration avec son partenaire technique, de veiller au bon fonctionnement de l'appli Paraplégie. La FSP ne garantit toutefois pas une disponibilité permanente et sans erreur de l'appli Paraplégie. Dans la mesure où la loi le permet, la FSP décline toute responsabilité pour d'éventuels dommages directs ou indirects subis par l'utilisatrice en relation avec une quelconque utilisation de l'appli Paraplégie. Cela comprend notamment les dommages résultant de l'utilisation d'informations, les dommages dus à des erreurs de transmission, des défauts techniques, des interruptions, des perturbations ou des actes illégaux de tiers.

La FSP n'est pas responsable si la fourniture de la prestation est temporairement interrompue, totalement ou partiellement limitée ou impossible en raison d'un cas de force majeure, d'un cas fortuit ou de la faute d'un tiers. Sont notamment considérés comme des cas de force majeure les coupures de courant et l'apparition de logiciels nuisibles (p. ex. attaque de virus) ainsi que les phénomènes naturels d'une intensité particulière (avalanches, inondations, glissements de terrain, etc.), les événements de guerre, les émeutes, les restrictions imprévisibles imposées par les autorités, etc.

Les contenus de l'appli Paraplégie peuvent présenter des liens ou des références, appelés « liens », vers des sites web de tiers. L'exactitude et l'exhaustivité des informations contenues sur les sites web liés ne peuvent pas être vérifiées. La FSP décline explicitement toute responsabilité quant à leur contenu. Il est de la responsabilité de l'utilisatrice de s'informer à chaque fois sur le site web concerné des conditions d'utilisation légales qui y sont appliquées.

Les limitations de responsabilité susmentionnées ne s'appliquent pas dans la mesure où le fournisseur agit intentionnellement ou par négligence grave, en cas d'atteinte à la vie, à l'intégrité physique ou à la santé ainsi qu'en cas de droits découlant de la loi sur la responsabilité du fait des produits ou de la législation applicable en matière de protection des données ainsi qu'en cas de violation des garanties assumées. Une responsabilité pour des droits selon la loi sur la responsabilité du fait des produits et la législation sur la protection des données n'existe toutefois que dans la mesure où le champ d'application local et matériel de ces normes est obligatoirement donné. En aucun cas, Paraplégie ne se déclare d'accord avec une extension de l'application de la loi sur la responsabilité du fait des produits défectueux et du RGPD, dans la mesure où leurs normes ne sont pas prescrites par la loi.

9 Dispositions finales

La FSP se réserve le droit de modifier ses services et les présentes CGU à tout moment et sans indication de motifs.

Les modifications sont communiquées à l'utilisatrice de manière appropriée ; les communications de Paraplégie aux

utilisatrices peuvent être envoyées à l'adresse e-mail enregistrée par l'utilisatrice dans le système.

Si l'utilisatrice ne donne pas son accord aux CGU que nous avons adaptées, nous nous réservons le droit de résilier le contrat avec l'utilisatrice avec un préavis de 15 jours.

Si certaines dispositions des présentes CGU sont ou deviennent caduques, la validité des autres dispositions n'en est pas affectée. Tout accord ou toute convention annexe entre l'utilisatrice et la FSP doit être rédigé par écrit. Le lieu d'exécution est le siège de la FSP.

10 Droit en vigueur et for

Toutes les relations juridiques entre l'utilisatrice et la FSP sont soumises au droit suisse. Le for exclusif pour toutes les actions en justice dans ce contexte est le siège de la FSP en Suisse, dans la mesure où le droit suisse impératif n'en dispose pas autrement.

L'applicabilité des normes impératives de l'État dans lequel l'utilisatrice a sa résidence habituelle au moment de la conclusion du contrat n'est pas affectée par ce choix juridique.